

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :32*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 11 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Occupation d'un local parc Jehan Ango - convention avec l'association "Informations Solidarité Réfugiés" à compter du 25 décembre 2003 - occupation à titre gratuit.
- ↳ Convention de mise à disposition de salles à la maison des associations - bénéficiaire : Centre national de la fonction publique territoriale - objet : dispenses de séances de formation.
- ↳ Contentieux - affaire Duchossoy - prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Convention d'occupation de locaux au pôle de services Camille Claudel - bénéficiaire : MJC de Duclair - objet : action d'insertion "inservolant" - durée : un an - du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.
- ↳ Convention d'assistance et de communication - années 2003, 2004 et 2005 - avenant n°1 à la convention du 1<sup>er</sup> décembre 2003 - bénéficiaire : société A à Z Consultants - objet : modalités de règlement des factures.
- ↳ Clôture de la régie d'avances de la cellule administrative des Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.
- ↳ Réalisation d'une liaison hertzienne entre l'hôtel de ville et la maison des sports - marché sans formalités préalables - titulaire : SARL PC Thelle Informatique - coût : 4 477,58 €TTC.
- ↳ Souscription d'un droit d'accès au logiciel informatique extranet "insito" - titulaire : société Finance Active - durée du contrat : trois ans - frais de mise en service : 25 116 €TTC.
- ↳ Remplacement du système de radiotéléphonie de la Police Municipale - marché sans formalités préalables - titulaire : société DES - coût total : 40 189,19 €TTC.
- ↳ Location-entretien des fontaines à eau des services municipaux - titulaire du contrat : société Elis - durée : un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.
- ↳ Matériel de reprographie des services municipaux - contrat de maintenance - titulaire du contrat : société OMB - durée : un an - coût pour 1000 copies : 10,16 €TTC.
- ↳ Maintenance informatique des services municipaux - avenant n°1 au marché du 7 janvier 2003 - titulaire de l'avenant : société Profil Informatique - durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- ↳ Attribution de deux logements de fonction enseignant à l'école Sonia Delaunay - bénéficiaires :
  - Mme Nadine TISSAIT - montant du loyer mensuel : 270 €.
  - M. Stéphane LEMAIRE - montant du loyer mensuel : 300 €.

- ↳ Renouvellement du bail - propriété communale située immeuble 2 bis rue Ango à Dieppe - bénéficiaires : M. et Mme BLANDUREAU Hubert - montant du loyer mensuel : 173,53 € - durée de la location : un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de six ans.
- ↳ Opération "Dieppe, Cœur de commerces" - étude de faisabilité de l'aménagement d'un espace pour un marché aux poissons - titulaire de l'étude : cabinet Blezat Consulting - montant de la dépense : 21 528 €TTC.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Maison des associations - bénéficiaire : cercle "Mers et Marine(s)" - durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit sis 20 rue de la halle au blé - bénéficiaire : IFAC (Institut de Formation des animateurs de Collectivités) - durée : cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.
- ↳ Matériel de reprographie des écoles maternelles et primaires - contrat de maintenance - titulaire du contrat : société OMB - durée : un an - coût pour 1000 copies : 10,16 €TTC.
- ↳ Location de trois photocopieurs pour les services municipaux - bénéficiaires : mission contrat de ville, bureau de l'hygiène et de la santé et Dieppe ville d'art et d'histoire - titulaire du contrat : société GE Capital - durée : trois ans à compter du 19 janvier 2004 - coût mensuel : 449,70 €TTC.
- ↳ Contentieux - affaire association locale des élus communistes et républicains c/M.Claude MARTIN (diffamation) - défense des intérêts de la Ville qui attend que la justice indique la régularité et la légalité de cette affaire - prise en charge par la Ville des frais d'avocat.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vote du Budget primitif 2004 - Budget principal  
Budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2004,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2003,
- la réunion de la Commission n° 1 du 21 janvier 2004,

Entendu :

- le rapport de Monsieur l'Adjoint au Maire, présentant le projet de Budget,

#### Budget Principal

Le Budget Général 2004 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Investissement	17 178 872,15
- Section de Fonctionnement	51 563 609,43

...

Section d'Investissement :

#### Dépenses

- Remboursement des emprunts et dettes assimilées	4 541 100,00
- Immobilisations incorporelles	454 990,00
- Immobilisations corporelles	1 703 823,36
- Immobilisations en cours	8 773 882,00
- Immobilisations affectées	308 383,36
- Autres immobilisations financières	112 235,00
- Charges à répartir	642 559,00
- Opérations pour compte de tiers	75 000,00
- ICNE – Moins values de cession	516 723,43
- Divers	50 176,00

-----  
17 178 872,15

Recettes	
- Dotations et subventions	5 919 132,36
- Emprunts	5 416 962,00
- Autres opérations financières	106 235,00
- Amortissements des Immobilisations – Provisions réglementées	1 372 835,00
- Opérations pour compte de tiers	75 000,00
- Charges à répartir	1 446 012,00
- Immobilisations incorporelles et corporelles	997 977,79
- ICNE N - 1	472 631,00
- Virement de la section de fonctionnement	1 372 087,00
	-----
	17 178 872,15

#### Section de fonctionnement

Dépenses	
- Charges à caractère général	10 785 580,00
- Charges de personnel	23 164 852,00
- Charges de gestion courante	10 636 017,00
- Charges financières	1 565 000,00
- ICNE de l'exercice	472 631,00
- Charges exceptionnelles	697 835,43
- Dotations aux amortissements et aux provisions	2 818 847,00
- Imprévus	50 760,00
- Virement à la section d'Investissement	1 372 087,00
	-----
	51 563 609,43

Recettes	
- Produits des services	2 617 816,00
- Impôts et taxes	19 785 236,00
- Dotations et participations	26 452 549,00
- Autres produits de gestion courante	735 045,00
- Produits exceptionnels	777 970,43
- Transferts de charges	642 559,00
- Divers	552 434,00
	-----
	51 563 609,43

Budget du Service du Stationnement :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Charges à caractère général	1 205 761,00
- Charges de personnel	173 620,00
- Autres charges	3 048,00
	-----
	1 382 429,00

Recettes

- Produits des services	162 620,00
- Impôts et taxes	850 000,00
- Dotations participations	63 500,00
- Autres produits de gestion	305 309,00
- Autres	1 000,00
	-----
	1 382 429,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget principal et le budget du stationnement par :

☞ 28 voix (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Approbation du Budget primitif 2004 du centre d'hébergement  
les "Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 28*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Centre d'hébergement «Les Roches» lequel a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 9 décembre 2003.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses

- Immobilisations corporelles	6 000,00
	-----
	6000,00

Recettes

- Amortissement des immobilisations	2 526,00
- Virement de la section de fonctionnement	3 474,00
	-----
	6 000,00

Section de fonctionnement :

Dépenses

- Charges à caractère général	155 448,00
- Charges de personnel	143 600,00
- Charges financières – Dotations aux amortissements	2 576,00
- Virement à la section d'investissement	3 474,00
	-----
	305 098,00

Recettes

- Produits des services	250 831,00
- Dotations et participations	47 467,00
- Autres produits	6 800,00
	-----
	305 098,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le budget du centre d'hébergement Les Roches par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Les groupes communiste et socialiste ne participent pas au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération de reprise dans le budget général du dépôt d'autobus**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 28*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Considérant :

- que par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2003, le Syndicat des Transports de Dieppe et des Environs (STRADE) a été dissous,

- que le dépôt d'autobus mis à disposition du STRADE le 1<sup>er</sup> juillet 1991 doit être réintégré dans la comptabilité de la ville de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à intégrer dans la comptabilité principale de la Commune, la valeur nette comptable du dépôt d'autobus.

Les opérations d'ordre budgétaire sont les suivantes :

Dépenses :

2148 : Autres constructions 308 383,36

Recettes :

1021 : Dotations 308 383,36

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Les groupes communiste et socialiste ne participent pas au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Transfert de bien se rapportant à la compétence "Transport" exercée  
par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise  
"Dieppe Maritime"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 28*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Considérant :

Que la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise «Dieppe Maritime» a été créée par arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2003,

Que la Communauté d'Agglomération assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la compétence « Transport »,

Qu'il y a lieu de transférer à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise tous les éléments patrimoniaux se rapportant à la compétence « Transport »,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à transférer à la Communauté d'Agglomération tous les éléments patrimoniaux se rapportant à la compétence « Transport » en effectuant dans le budget de la ville de Dieppe, les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Dépenses :

246 :	Mise en affectation à un établissement public de coopération intercommunale	308 383,36
-------	---	------------

Recettes :

2148 :	Autres constructions	308 383,36
--------	----------------------	------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Les groupes communiste et socialiste ne participent pas au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compétence "Eau et Assainissement" - convention spécifique de mise à disposition de moyens entre la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise "Dieppe Maritime"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 33*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Considérant :

- que la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe Maritime » créée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002 est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 en matière d'Eau et Assainissement,

- qu'en date du 24 juin 2003, la commune de Dieppe signait avec la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise une convention de gestion temporaire ayant pour objet de charger la commune de Dieppe de procéder à toute opération, tant en dépenses qu'en recettes, relative à la gestion des compétences « Eau et Assainissement »,

- que précédemment la ville de Dieppe assurait l'administration des budgets du réseau « Eau et Assainissement »,

- que la Communauté d'Agglomération nouvellement créée a souhaité, à titre transitoire, pouvoir continuer à bénéficier des moyens de la ville de Dieppe,

- qu'à cet effet, une enveloppe prévisionnelle destinée à couvrir les frais d'administration à rembourser à la ville de Dieppe a été inscrite au Budget « Eau » et au Budget « Assainissement »,

- qu'il convient de formaliser cette mise à disposition de moyens dans une convention spécifique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à procéder à la signature de ce document.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

☞ Le groupe socialiste ne participe pas au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Grand chantier de Penly - Fonds départemental taxe professionnelle  
Répartition 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 32*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 17 décembre 2003, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2003 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 633 025 € contre 8 068 743 € pour 2002, soit une diminution de 5,40 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- Communes concernées : 50 % : 3 816 513 €
- Communes défavorisées : 50 % : 3 816 512 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevra :

- 855 507,20 € au titre de la part salariés,
- 149 039,36 € qui financeront à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
Construction démolition du quartier du Vieux Bel Air  
2<sup>ème</sup> tranche de 2 logements PLAI rue Paul Bignon  
Annule et remplace la délibération n°14 du 11.09.2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courriers en date du 19 juin 2003 et du 02 décembre 2003, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 106 000 € destiné à financer la construction d'une 2<sup>ème</sup> tranche de 2 logements locatifs PLAI situés à Dieppe - Neuville - Vieux Bel Air, Rue Paul Bignon.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 106 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 106 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) est destiné à financer la construction d'une deuxième tranche de 2 logements locatifs PLAI à Dieppe - Neuville - Vieux Bel Air (Rue Paul Bignon).

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt P.L.A.I. sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant ..... 106 000 €
- Echéance ..... annuelle
- Durée totale du prêt ..... 35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel ..... 2,95 %
- Taux annuel de progressivité ..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du LATS.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du LATS à 3,50 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par repercussion d'une variation du taux du LATS.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
5 logements locatifs PLS - Dieppe Janval Cité Phénix - Rue du Docteur  
Cassel - Programme de construction de 7 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 3 décembre 2003 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 568 000 € destiné à financer les travaux de construction de 5 logements PLS issus du programme de construction de 7 logements locatifs situés à Dieppe – Janval Cité Phénix – Rue du docteur Cassel.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

VU la demande formulée par SODINEUF et tendant à obtenir la garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements locatifs individuels à DIEPPE – JANVAL – cité Phénix – Rue du Docteur Cassel dont 5 PLS,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 568 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 568 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Logement Social (PLS) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant ..... 568 000 €
- Echéance ..... annuelle
- Durée totale du prêt ..... 30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel ..... 3,82 %
- Taux annuel de progressivité ..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
2 logements locatifs PLUS - Dieppe Janval Cité Phénix - Rue du  
Docteur Cassel - Programme de construction de 7 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 3 décembre 2003 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 207 000 € destiné à financer les travaux de construction de 2 logements PLUS issus du programme de construction de 7 logements locatifs situés à Dieppe – Janval Cité Phénix – Rue du docteur Cassel.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 103 500 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 207 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs individuels à DIEPPE – JANVAL – cité Phénix – Rue du Docteur Cassel dont 2 PLUS.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant .....207 000 €
- Echéance .....annuelle
- Durée totale du prêt .....35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel .....3,45 %
- Taux annuel de progressivité .....0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
5 logements locatifs PLS - Dieppe Janval - Cité des quatre vents  
Programme de construction d'une 4<sup>ème</sup> tranche de 13 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 4 décembre 2003 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 437 000 € destiné à financer les travaux de construction de 5 logements PLS issus du programme de construction de 13 logements locatifs situés à Dieppe - Janval cité des 4 Vents.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

VU la demande formulée par SODINEUF et tendant à obtenir la garantie d'emprunt pour la construction d'une quatrième tranche de 13 logements locatifs individuels à DIEPPE - JANVAL – Cité des quatre Vents – Rues du 21ème Territorial et Thiepval dont 5 PLS.

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 437 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 437 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt au logement Social (PLS) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant ..... 437 000 €
- Echéance..... annuelle
- Durée totale du prêt ..... 30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel ... 3,82 %
- Taux annuel de progressivité ..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
8 logements locatifs PLUS - Dieppe Janval - Cité des quatre vents  
Programme de construction d'une 4<sup>ème</sup> tranche de 13 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 4 décembre 2003, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 776 000 € destiné à financer les travaux de construction de 8 logements PLUS issus du programme de construction de 13 logements locatifs situés à Dieppe – Janval cité des 4 Vents.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 388 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 776 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer la construction d'une quatrième tranche de 13 logements locatifs individuels à DIEPPE - JANVAL – Cité des quatre Vents – Rues du 21ème Territorial et Thiepval dont 8 PLUS;

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant ..... 776 000 €
- Echéance ..... annuelle
- Durée totale du prêt ..... 35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel ..... 3,45 %
- Taux annuel de progressivité ..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
9 logements locatifs PLUS CD - Dieppe Neuville - La Caravelle  
Programme de construction de 9 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 2 décembre 2003 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 679 000 € destiné à financer les travaux de construction de 9 logements PLUS CD issus du programme de construction de 9 logements locatifs situés à Dieppe – Neuville – Rue de La Caravelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 339 500 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 679 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 9 logements locatifs individuels à Dieppe - Neuville - rue de La Caravelle.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U.) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant ..... 679 000 €
- Echéance ..... annuelle
- Durée totale du prêt ..... 35 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel ..... 2,50 %
- Taux annuel de progressivité ..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régisseurs - Constat et apurement des débits - Régie de recettes du  
réseau des bibliothèques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le décret n° 2003-636 du 7 juillet 2003 modifiant le décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, et le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

Vu le décret n°64-1022 du 29 septembre 1964 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et notamment les articles 5 à 8 définissant la procédure selon laquelle des régisseurs mis en débet peuvent obtenir soit la décharge, soit la remise gracieuse de leur responsabilité,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et notamment les articles 11 et suivants,

Considérant qu'en vertu de l'article 15 du décret n°2003-636 du 7 juillet 2003 ayant modifié les précédents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003, les Trésoriers Payeurs Généraux de département peuvent recevoir délégation de pouvoir pour statuer sur les demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse des Comptables,

Que, suite à cette déconcentration, la procédure ayant changé, il est désormais exigé que le Conseil Municipal émette un avis en plus de celui du comptable assignataire et de l'ordonnateur, tant en matière de décharge de responsabilité qu'en matière de remise gracieuse.

Considérant qu'une sous régie de la bibliothèque Jacques Prévert a été créée le 30 mai 2001 auprès de la ville de Dieppe.

Considérant que le régisseur titulaire a constaté le 15 novembre 2003 que le tiroir du bureau contenant la clef du coffre-fort avait été forcé, la clef dérobée et que les recettes avaient été subtilisées (31,30 € en numéraire, 15,30 € en chèque).

Considérant que le régisseur titulaire a toujours fait preuve de sérieux et de conscience professionnelle, compte tenu de ses états de service et de l'absence de faute.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à sa demande en décharge de responsabilité ou à défaut la remise gracieuse concernant cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager  
Avenant n°1 - Renouvellement du marché n°02332**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 28 octobre 2002, a retenu la société Argos Hygiène, titulaire de ce marché.

Le marché offre la possibilité d'un renouvellement par période de douze mois deux fois au maximum ( années 2004 - 2005).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant pour le renouvellement du marché en 2004 et l'acceptation pour l'application d'une remise de 45 % sur les tarifs valables durant l'année 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Acquisition de fournitures de bureau - Renouvellement du  
marché en 2004 - Avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 septembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en vue de la passation d'un marché relatif à l'acquisition de fournitures de bureau.

Le 21 décembre 2001, la Commission d'Appel d'Offres a retenu comme titulaire du marché la société Papeterie Fontenelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'Acte d'Engagement, en son article C « Prix » et le Cahier des Charges Particulières en son article 1<sup>er</sup> « Objet du marché » prévoient la possibilité d'un renouvellement du marché en 2003 et 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant pour le renouvellement du marché et l'acceptation des conditions financières pour l'année 2004.

- le tableau, référençant les principaux articles achetés dans l'année par la Mairie, est présenté en prix nets
- le tarif général 2004 reprend tous les articles du catalogue en déclinant le prix brut sur lequel sera appliqué une remise de 42 %.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Lot 1 - Acquisition de papier pour le "Journal de Bord"  
Lot 2 - Impression "Journal de Bord"  
Lot 3 - Impression de guides d'information municipaux  
Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2002, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Le marché est composé de 3 lots :

- lot 1 : Acquisition de papier pour le « Journal de Bord »
- lot 2 : Impression du « Journal de Bord »
- lot 3 : Impression de guides d'information municipaux

La Commission d'Appel d'Offres en date du 27 novembre 2002 a retenu les titulaires suivants :

- Lot 1 : Imprimerie Dieppoise
- Lot 2 : Imprimerie Léon Déprez
- Lot 3 : Imprimerie Dieppoise

Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une période d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant avec les titulaires pour acceptation du renouvellement durant l'année 2004.

Lot 1 :     Fourniture de papier pour « Journal de Bord »  
Société :    Imprimerie Dieppoise  
506 000 feuilles demi-mat  
Papier :     Magnumat satin 90 gr  
Format     64 x 90 cm  
Coût :       27 500,00 € hors taxes pour les 506 000 feuilles

Lot 2 :     Impression de « Journal de Bord »  
Société :    Imprimerie Léonce Déprez  
11 numéros de 32 pages (2 cahiers de 16 pages)  
Coût :       51 550,40 € hors taxes les 11 numéros

Lot 3 :     Impression de guides touristiques et municipaux  
Société :    Imprimerie Dieppoise

a) Impression du guide « Dieppe Mode d'Emploi »  
20 000 brochures 96 pages  
Coût :       8 710,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires  
              339,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

b) 20 000 pochettes cristal pour « Dieppe Mode d'Emploi »  
Coût :       2 600,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires  
              130,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

c) 20 000 enveloppes blanches sans fenêtre pour « Dieppe Mode d'Emploi »  
Coût :       763,00 € hors taxes les 20 000 exemplaires  
              38,16 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

d) Impression du guide « Dieppe, l'Eté Sympa »  
15 000 brochures 48 pages  
Coût : 5 300,00 € hors taxes les 15 000 exemplaires  
260,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

e) Impression du guide « A Taste of Dieppe »  
30 000 brochures 48 pages  
Coût : 9 176,00 € hors taxes les 30 000 exemplaires  
257,00 € hors taxes le 1 000 supplémentaire

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
  - ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Lot 1 - Acquisition de livres pour adultes - Lot 2 - Acquisition de livres  
pour la jeunesse - Lot 3 - Acquisition de disques compacts audio  
Lot 4 - Acquisition de vidéogrammes - avenant n°1  
Renouvellement des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour l'acquisition de livres pour adultes (lot 1), pour la jeunesse (lot 2), de disques compacts audio (lot 3) et de vidéogrammes (lot 4).

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 16 décembre 2002, a retenu les titulaires suivants :

- lot 1 : société Alizé - SFL
- lot 2 : Société Alizé - SFL
- lot 3 : Société CVS
- lot 4 : Société Colaco

Le marché offre la possibilité d'un renouvellement par période de douze mois deux fois au maximum (années 2004 - 2005).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant pour le renouvellement du marché en 2004 et l'acceptation des remises appliquées sur les tarifs en cours.

#### Lots 1 et 2 - Acquisition de livres pour adultes et pour la jeunesse Société Alizé SFL

La remise est de 27 % sur le tarif public éditeur.

Le renouvellement sera effectif jusqu'au 31 juillet 2004, en vertu de la loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs.

Les montants minimum et maximum prévus pour l'année 2004 sont :

Lot 1 : 20 000 € hors taxes 36 000 € hors taxes

Lot 2 : 10 000 € hors taxes 22 000 € hors taxes

Le renouvellement a une durée de sept mois, les montants minimum et maximum, en application de ce prorata sont :

Lot 1 : 11 600 € hors taxes 21 000 € hors taxes

Lot 2 : 5 800 € hors taxes 12 800 € hors taxes

#### Lot 3 - Acquisition de disques compacts audio - Société C V S

La remise consentie est de 23 % (sans fourniture de notices) sur les tarifs du fournisseur.

Elle sera appliquée sur les catalogues 2003 en attendant l'édition du catalogue 2004 (prévue pour fin janvier 2004).

Les montants maximum et minimum pour l'année 2004 sont 15 000 € hors taxes - 25 000 € hors taxes.

Lot 4 – Acquisition de vidéogrammes - Société Colaco

La remise consentie est de 20 % sur les tarifs du fournisseur.

Elle sera appliquée sur les catalogues 2003 en attendant l'édition du catalogue 2004 (prévue en avril 2004).

Les montants minimum et maximum établis à l'origine pour 2004 (10 000 € hors taxes - 17 000 € hors taxes) sont réévalués et sont désormais de 10 400 € hors taxes - 17 680 € hors taxes (soit une évolution de 4 %) pour faire face aux besoins réels du réseau des bibliothèques.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Avenant n°1 au Contrat Enfance 2000/2002 - Prolongation du Contrat  
Enfance pour la période 2003/2004 - Délibération rectificative**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 octobre, le Conseil Municipal approuvait le renouvellement du contrat enfance pour une période de 5 années (2003-2007), suite à la réunion le 20 octobre du comité de pilotage rassemblant les instances de la Ville et de la CAF de Dieppe.

Il s'avère, suite à des vérifications techniques faites auprès de la CNAF que seule une prolongation s'avère possible dans la mesure où la dépense "petite enfance" hors Contrat Enfance est inférieure en 2002 à ce qu'elle était fin 1999, avant la signature du précédent contrat. Cette moindre dépense est due à une progression importante des recettes mini-crèches et halte jeux du fait de la modification des règles de calcul de la prestation de service ordinaire, d'une participation financière du département au titre de l'accueil social et d'une meilleure fréquentation entraînant une augmentation des participations familiales.

Afin de conserver le même taux de prestation de service enfance (69,5%), ce qui suppose au terme du contrat que la dépense hors Contrat Enfance retrouve son niveau de 1999, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la prolongation du contrat enfance pour 2 ans (2003-2004), sachant que cette prolongation ne remet pas en cause le schéma de développement approuvé par le précédent Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant n°1 au Contrat Enfance 2000-2002 avec la CAF.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2003/2004 - Convention avec l'association  
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 octobre 2003, qui sera modifiée par délibération du 29 janvier 2004, Monsieur le Député Maire sera autorisé à signer un avenant n°1 au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2003-2004.

Cet avenant prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents contrats, notamment les trois actions menées par l'association Maison Jacques Prévert.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer la convention avec l'association Maison Jacques Prévert pour la mise en place des actions inscrites dans l'avenant au contrat enfance pour la période 2003-2004,
- à verser à l'association, au titre de l'année 2004 et selon les conditions prévues dans la convention, le montant du besoin de financement prévisionnel dont 62,5% seront remboursés à la Ville par la CAF.

La dépense est inscrite au budget primitif 2004 aux imputations budgétaires suivantes :

Petit Prévert	522 6574.24C 3110
FABLE	522 6574.24D 3110
Camille Claudel	522 6574.24B 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2003/2004 - Convention avec l'association  
Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 octobre 2003, qui sera modifiée par délibération du 29 janvier 2004, Monsieur le Député Maire sera autorisé à signer un avenant n°1 au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2003-2004.

Cet avenant prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents contrats, notamment "La Marelle", action d'accompagnement à la fonction parentale menée par l'association Foyer Duquesne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer la convention avec l'association Foyer Duquesne pour la mise en place de l' action inscrite dans l'avenant au contrat enfance pour la période 2003-2004,
- à verser à l'association, au titre de l'année 2004 et selon les conditions prévues dans la convention, le montant du besoin de financement prévisionnel dont 62,5% seront remboursés à la Ville par la CAF.

La dépense est inscrite au budget primitif 2004 à l'imputation budgétaire 522 6574.24A 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2004 - Avenant n°1 aux conventions avec les partenaires : Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) et Accueil et Eveil en Famille pour le financement 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose qu'un avenant au Contrat Enfance sera signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2003-2004, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2003, modifiée par une délibération du 29 janvier 2004.

Par délibération en date du 30 octobre 2003, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions à intervenir avec les associations partenaires IFAC et Accueil et Eveil en Famille pour les actions qu'elles ont mises en place dans le cadre de ce dispositif.

Afin de permettre le déroulement des actions et d'en fixer les budgets prévisionnels pour l'année 2004, comme prévu par les conventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants n° 1 aux conventions avec l'IFAC et l'association "Accueil et Eveil en Famille" portant sur le budget prévisionnel 2004,
- de verser les besoins de financement selon l'échéancier prévu dans chacune des conventions suivant les imputations budgétaires ci-dessous :

- Accueil et Eveil en Famille :	522	6574.22	3110
- IFAC :	522	6574.21	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention partenariale Ville de Dieppe/Conseil Général/Maison  
Jacques Prévert pour les actions "Fable" et l'accueil des 3/6 ans**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du contrat enfance, la Ville soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert.

Les actions développées dans le quartier des Bruyères - " F.A.B.L.E " et l'accueil 3/6 ans - ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour " F.A.B.L.E ", ce soutien s'est traduit dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille par le versement depuis 2000 d'une subvention permettant d'élargir les projets.

Pour l'année 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma "enfance famille". Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contrepartie une aide financière nouvelle à la M.J.P.

Afin de formaliser ce partenariat et de permettre le financement en 2003 des extensions d'actions dans le cadre des nouvelles modalités d'intervention du Conseil Général, il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Maison Jacques Prévert

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admission de nouvelles collectivités au sein du Sydempad  
Avis du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 19 décembre 2003, le comité syndical du S.Y.D.E.M.P.A.D., à l'unanimité, s'est déclaré favorable à l'adhésion de la communauté de communes des Monts et Vallées, d'une part, et de la commune d'Ancourt, d'autre part.

L'établissement public de coopération intercommunale des Monts et Vallées regroupe en son sein seize communes, à savoir : Bailly en Rivière, Bellengreville, Dampierre Saint Nicolas, Douvrend, Envermeu, Freulleville, les Ifs, Meulers, Notre Dame d'Aliermont, Ricarville du Val, Saint Aubin le Cauf, Saint Jacques d'Aliermont, Saint Nicolas d'Aliermont, Saint Ouen sous Bailly, Saint Vaast d'Equiqueville et Sauchay.

Ces deux demandes d'adhésion font suite à la transformation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement Economique de la région d'Envermeu (S.I.A.D.E.) en syndicat à vocation unique désormais exclusivement chargé de la gestion d'un atelier locatif. En effet, antérieurement à cette modification statutaire, les communes ci-dessus énumérées, à l'exception de la commune des Ifs, bénéficiaient du statut d'adhérent au S.Y.D.E.M.P.A.D. au travers du S.I.A.D.E. d'Envermeu.

Conformément à l'article L 5211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des collectivités-membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du S.Y.D.E.M.P.A.D. pour se prononcer sur ces deux nouvelles demandes d'admission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes des Monts et Vallées et de la commune d'Ancourt au S.Y.D.E.M.P.A.D..

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge tes 4 saisons 2004" - Animations pour les vacances  
de février et Pâques dans les pôles de services  
La Fontaine et Camille Claudel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités proposées au titre de l'opération de prévention « Bouge tes 4 saisons », les pôles de services La Fontaine et Camille-Claudé envisagent d'organiser pendant les prochaines vacances de février et Pâques les animations suivantes, au bénéfice du public habitant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- mardi 24 février, sortie au palais de la découverte à Paris, pour 7 jeunes âgés de 12 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 3 €.
- mercredi 25 février, visite de l'entreprise Renault-Cléon pour 7 jeunes âgés de 16 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 1 €.
- mardi 20 avril, sortie au parc de la Villette à Paris, pour 7 jeunes âgés de 12 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 3 €.
- jeudi 22 avril, sortie en car à l'aquarium Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, pour 50 personnes ; la participation aux frais sera fixée à 5 € pour les enfants jusqu'à 12 ans et à 10 € à partir de 12 ans.
- mardi 27 avril, sortie au forum des sciences à Villeneuve d'Asq, pour 7 jeunes âgés de 12 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 3 €.
- mercredi 28 avril, sortie au parc zoologique de Clères pour 50 personnes. La participation aux frais sera fixée à 1 € pour les enfants jusqu'à 12 ans et à 3 € à partir de 12 ans.
- courant avril, en fonction des disponibilités de l'entreprise, visite de l'usine Alpine-Renault, pour 7 jeunes âgés de 12 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 1 €
- mardi 2 mars, sortie à la cité des sciences à Paris, pour 7 jeunes âgés de 12 à 18 ans. La participation aux frais sera fixée à 3 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'activités et le montant des participations individuelles ci-dessus mentionnées,
- d'autoriser l'encaissement desdites participations par les régisseurs de recettes des pôles de services,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter, pour le compte de la ville, le financement de l'organisation de ces activités dans le cadre des différents dispositifs du projet éducatif local et de la politique de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge tes 4 saisons 2004" - Organisation de stages de  
basket ball**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la programmation des activités de l'opération de prévention « Bouge tes 4 saisons » qui se déroule sur l'ensemble des périodes de petites vacances scolaires, la ville a sollicité la section basket de l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe (A. L. N. D.) afin d'organiser des stages d'initiation au basket, pour les jeunes de 7 à 17 ans, habitant plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2004, quatre stages de 5 jours seront organisés pendant les petites vacances scolaires :

- du 23 février au 7 mars
- du 19 avril au 2 mai
- du 25 octobre au 3 novembre
- du 20 au 24 décembre,

de 14 h à 17 heures, dans les équipements municipaux. Le nombre de places ouvert est de 45 jeunes par site, et l'encadrement du club sera constitué de 8 personnes : 3 éducateurs sportifs, 1 animateur, des entraîneurs régionaux et animateurs sportifs.

En contrepartie de ces animations, la Ville versera à la section basket de ALND, sous forme de subvention, la somme de 12 000 € à imputer aux crédits du service « Contrat de ville », subventions « Bouge tes 4 saisons ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des stages d'initiation au basket qui auront lieu pendant les petites vacances scolaires de l'année 2004,
- d'autoriser le versement à l'A. L. N. D. (section basket) d'une subvention de 12 000 € à imputer au 824 – 6574.40 – 378,
- d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter, pour le compte de la ville, le financement de l'organisation de ces stages dans le cadre de l'opération « ticket sport » co-financée par le Conseil Général de la Seine-Maritime et la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Maison de quartier du Pollet - Ouverture d'ateliers d'arts plastiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités proposées par les pôles de services, la maison de quartier du Pollet envisage d'ouvrir deux ateliers d'arts plastiques,

- le jeudi, de 14 h à 16 h 00, pour les adultes (10 places),
  - le jeudi, de 17 h à 18 h 30, pour les enfants de 6 à 12 ans (8 places),
- animés par une plasticienne de la compagnie « Hors de Soi - Arcouest - Théâtre ».

Ces ateliers proposeront à chaque participant de suivre 10 modules. Il est proposé de fixer le tarif de participation à 5 € pour le cycle complet.

En contrepartie de la prestation assurée par la compagnie « Hors de Soi - Arcouest – Théâtre » pendant 36 semaines réparties de janvier à décembre 2004 pendant les périodes scolaires, la ville versera une subvention d'un montant de 4 398 € à cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de ces ateliers et autoriser le versement, sous forme de subvention, de la somme de 4 398 € à la compagnie « Hors de soi - Arcouest - Théâtre » qui sera imputée au 824 – 6574.40 – 378,
- de fixer à 5 € pour le cycle de 10 modules, la participation individuelle et d'en autoriser l'encaissement par le régisseur de recettes de la maison de quartier,
- d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter, pour le compte de la ville, le financement de l'organisation de ces activités dans le cadre des différents dispositifs du projet éducatif local et de la politique de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'intervention de l'E.P.B.S. sur la friche  
"garage de la Plage"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la convention d'association de l'Etablissement Public de la Basse Seine (E.P.B.S.) au contrat de plan Etat – Région en date du 8 novembre 2000 et de son règlement d'application en date du 14 novembre 2000, l'E.P.B.S. cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches à la demande des communes ou de leurs groupements.

L'E.P.B.S. a inscrit une intervention sur la friche « garage de la Plage » au 6<sup>ème</sup> programme indicatif d'intervention sur les friches au titre du contrat de plan Etat – Région 2000-2006.

La convention à signer va permettre de définir les études et les travaux de démolition des bâtiments et dallages présents ainsi que la reprise des murs existants, que l'E.P.B.S réalisera sur la friche « garage de la Plage » en qualité de maître d'ouvrage, et leur mode de financement. Cette dépense sera répartie suivant un financement mis en place par l'Etat, la Région de Haute-normandie et l'E.P.B.S., de la façon suivante : 1/6<sup>ème</sup> à la charge de la Commune, 5/6<sup>ème</sup> à la charge de l'E.P.B.S.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'intervention de l'E.P.B.S. sur la friche « garage de la plage »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Echange foncier Ville de Dieppe / S.A Auchan France**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la ZAC du Belvédère, dont la création a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 1992, deux voies ont été créées à l'arrière du centre commercial. La première voie, cadastrée section BH n° 127 et 128p, d'une superficie de 50 a 69 ca, a été rétrocédée à la Ville par la Semad, qui était concessionnaire désignée pour la réalisation de cette opération d'aménagement, par acte du 11 décembre 1998. La seconde voie, cadastrée section BH n° 124p, d'une superficie de 35 a 37 ca, appartient à la société Auchan France.

Aujourd'hui, la voie appartenant à la Ville est exclusivement utilisée à titre privatif pour desservir les équipements propriété de la société Auchan France. La voie appartenant à la société Auchan est ouverte à la circulation publique. Il convient donc de procéder à un échange foncier entre les deux parcelles.

L'usage public prolongé de la voie actuellement propriété de la société Auchan ayant été nettement établi, l'affectation de fait suffira après l'échange à la faire entrer dans le domaine public communal. Le classement de fait sera régularisé par un acte notarié.

Les frais de notaire seront à charge partagée entre la société Auchan France et la Ville de Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'échange foncier entre la Ville de Dieppe et la société Auchan France,

2°) d'approuver le classement dans le domaine public de la voirie cadastrée section BH n° 124p d'une superficie de 35 a 37 ca,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bail emphytéotique administratif - Club des jeunes de Neuville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 36*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'opération « Mille Clubs de Jeunes », le Conseil Municipal de Neuville-lès-Dieppe, par délibération du 28 juin 1972, a décidé d'établir une convention entre la Commune et le Club des Jeunes de Neuville portant sur la mise à disposition de l'association d'un terrain municipal pour y bâtir, avec l'aide de l'Etat, un local, ainsi que sur ses modalités de gestion et d'utilisation.

Ce local a fait l'objet d'extensions et d'aménagements financés en partie par des subventions, et en partie par l'association sur ses fonds propres. Le montant de l'investissement associatif a été estimé à 121 590 € et certifié par un expert comptable au vu des comptes fournis par l'association.

La Ville se propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle en deux versements de 81 060 € et de 40 530 € qui s'effectueront à la signature du bail et au premier anniversaire de cette signature.

Afin de permettre à l'association de poursuivre auprès des jeunes sa mission d'intérêt général, la Ville envisage de mettre à la disposition de l'association le bâtiment du Club des Jeunes qu'elle occupe actuellement.

En application de l'article 13 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation, la forme juridique de cette mise à disposition serait celle d'un bail emphytéotique administratif.

Le présent bail emphytéotique a le caractère d'un contrat administratif par détermination de la loi et vaut engagement de garantie financière de la Ville au profit de l'association, personne privée. Ce bail pourrait être consenti pour une durée de 20 ans, moyennant un loyer annuel de 8770 € et serait lié au respect d'une convention d'objectifs pluriannuelle, non détachable, constituant une condition déterminante du bail.

Le montant du loyer pourrait faire l'objet d'une subvention compensatrice couvrant tout ou partie du loyer.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le versement par la Ville d'une subvention exceptionnelle de 121 590 €, en deux versements de 81 060 € et de 40 530 € à la signature du bail et au premier anniversaire de cette signature,

2°) d'approuver le bail emphytéotique administratif entre la Ville de Dieppe et le club des jeunes de Neuville,

3°) d'approuver le versement d'une subvention compensatrice couvrant tout ou partie du loyer,



4°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)
- ☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction d'un poste EDF enterré - Convention de servitude  
Domaine public**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que EDF-GDF services Normandie Rouen doit procéder à l'établissement et l'exploitation d'un poste de transformation de distribution publique sur la commune de Dieppe.

Pour cela, la construction d'un poste enterré sur le domaine public de la place Nationale est nécessaire.

L'aspect technique ayant reçu un avis favorable,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la création de la servitude sur le domaine public de la ville de Dieppe au lieu précité,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une structure Petite Enfance en centre ville  
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 6 mars 2003, le Conseil Municipal de Dieppe a approuvé le programme de l'opération pour la construction d'une structure petite enfance dans le centre ville de Dieppe.

Par même délibération, le Conseil Municipal a décidé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du Code des Marchés Publics, et dressé la composition du jury.

Le jury réuni le 10 octobre 2003 a procédé à l'examen des prestations remises par les candidats. Le respect de l'anonymat n'étant pas une obligation puisque le concours a été organisé en vue de la passation ultérieure d'un marché de service avec le lauréat dont le montant estimé est inférieur à 200 000 € HT (article 71 du Code des Marchés Publics), l'identité des candidats était connue.

Ce jury a jugé la qualité des trois projets au regard des critères du concours :

- Qualité du parti architectural du projet et sa réponse aux contraintes fonctionnelles, techniques et qualitatives du programme, dans le dimensionnement, l'organisation et le traitement des espaces,
- Qualité de l'insertion dans le site, du traitement paysager, du respect de contraintes urbaines, de l'environnement, des accès,
- Respect de l'enveloppe financière en regard de la fiabilité et la pertinence économique des solutions techniques proposées.

Ce jury a également :

- observé qu'aucun des projets ne répondait parfaitement à ces critères,
- proposé à la PRM son avis, à savoir la désignation de l'agence BERI,
- classé en seconde position le projet du cabinet Gilles Thorel,
- classé en troisième position le projet de l'atelier Robain Guieysse.

Comme le permet le Code des Marchés Publics (article 71-4 et 5), Monsieur le Député Maire, Personne Responsable du Marché, a décidé de retenir l'agence Marc BERI, le cabinet Gilles THOREL et l'atelier ROBAIN GUIEYSSE comme lauréats du concours et d'engager les négociations avec les trois lauréats aux fins qu'ils mettent leurs projets en adéquation avec les critères de sélection du concours.

Les lauréats ont donc apporté des compléments d'informations et des propositions concernant leurs projets mais sans remettre en cause les projets initiaux. Suite aux compléments d'informations fournis par les lauréats, il apparaît que le projet de l'agence Marc BERI répond pleinement aux critères de sélection du concours.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer, avec l'agence Marc BERI, le marché de maîtrise d'œuvre en application des dispositions de l'article 35-III-3 du Code des Marchés Publics ;

2°)d'autoriser le versement de l'indemnité de concours prévu à l'article 7 du règlement de concours d'un montant de 14 000 € HT par équipe à :

- l'équipe ROBAIN GUIEYSSE,
- l'équipe BERI (lauréat),
- l'équipe THOREL.

La répartition de l'indemnité entre membres des équipes sera précisée dans les factures adressées à la ville de Dieppe. L'indemnité perçue par le lauréat sera déduite de son forfait de rémunération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Implantation d'équipements techniques sur Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société Française du radiotéléphone (SFR) doit procéder à l'implantation d'un pylône de télécommunication de 30 mètres de hauteur et de deux locaux techniques d'environ 12 m<sup>2</sup>. Ce dispositif permettra d'améliorer la couverture de la commune par les réseaux de téléphonie portable.

De plus, le pylône servira de mât pour l'éclairage du stade Pierre de Coubertin.

Ces différents équipements seront situés sur un terrain appartenant à la Ville, cadastré section 466 AM n° 205, sis rue des Martyrs de la Résistance, à Neuville-lès-Dieppe.

Pour ce type d'implantation, ladite société propose une redevance annuelle de 1 525 €, toutes charges locatives incluses, sur une période de 12 ans, reconductible ensuite tacitement par périodes successives de 5 années.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation d'équipements techniques sur une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> sur le terrain cadastré section 466 AM n° 205 à Neuville-lès-Dieppe,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Cession foncière terrain chemin de la Margelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain sis chemin de la Margelle à Neuville-lès-Dieppe.

Ce terrain à bâtir, cadastré section 466 AP n° 143 pour une superficie de 4 770 m<sup>2</sup>, est un terrain non utilisé actuellement dans le secteur de Puys, dont la partie Nord est quasiment inutilisable puisqu'elle forme un talus boisé en pente abrupte.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale du terrain à 60 000 €. Il est proposé de mettre en vente le bien à ce prix et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum. Il est précisé que pour effectuer la dite vente, le terrain pourra être divisé en deux lots.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession du terrain cadastré section 466 AP n° 143, d'une contenance de 4 770 m<sup>2</sup> au prix minimum estimé par le Service des Domaines à 60 000 €,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du plan local d'urbanisme**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2003 décidant d'entreprendre la modification du POS de Dieppe révisé le 24 janvier 1996 et modifié le 02/04/96, sur les points figurant en annexe de ladite délibération ;

Vu le rapport et les conclusions favorables émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 novembre 2003 au 10 décembre 2003 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver en l'état l'ensemble des modifications projetées dans le cadre du dossier soumis à l'enquête publique.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination de voie - Impasse des Rouges-Gorges**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 4 octobre 2003, la Direction de La Poste a proposé à la Ville de Dieppe de revoir la dénomination de la voie « Impasse des Oiseaux ».

La Direction de La Poste évoque dans son courrier les risques d'erreurs et de confusions préjudiciables aux habitants de cette voie.

En effet, il existe déjà à proximité la rue « Chemin du chant des oiseaux ».

Aussi, afin de réduire les risques d'erreur, il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante : « Impasse des Rouges-Gorges ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Nouveaux plans dans les Relais Information Services - RIS  
Participation de la Ville de Dieppe à l'action du Pôle de  
Développement Touristique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 janvier 2003, le PDT a décidé la refonte des plans de ville et de « pays » figurant dans les panneaux Relais-Informations-Services installés depuis 10 ans sur l'ensemble de son territoire.

Le coût de l'opération est pris en charge par le PDT qui appelle la participation des communes bénéficiaires en fonction du nombre de planches présentant les plans de ville installées sur le territoire des communes concernées.

Selon la nouvelle délibération du PDT en date du 18 décembre 2003 qui a arrêté le coût final de cette opération, la part de la Ville de Dieppe s'élève à 3 805 € pour 16 planches actualisées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la participation financière de la Ville à cette action,

2°) d'inscrire la somme ci-dessus au BP 2004 au crédit 90-6288-2012-33301,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le PDT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Adhésion de la Ville de Dieppe à l'association "Voie verte Côte  
d'Albâtre - Pays de Caux"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que l'Association « Voie verte Côte d'Albâtre - Pays de Caux », créée en octobre 2001, a pour objet d'agir en vue de favoriser la reconversion de la ligne de chemin de fer Fécamp-Dieppe, et notamment sa transformation en un axe de multirandonnées.

Pour l'année 2003 et 2004, la cotisation annuelle a été fixée à 10 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre ville, en matière économique et touristique notamment, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'adhésion à l'Association « Voie verte Côte d'Albâtre- Pays de Caux »,

2°) d'imputer le montant de la cotisation au crédit 95-6281-33 301.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Acceptation de dons d'œuvre  
Année 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que M. le Conservateur du Château Musée de Dieppe a informé la Ville des propositions de dons d'œuvres offertes par :

- Monsieur Hans-Peter Bühler et de Mme Marion Bülher - Brockhaus  
un dessin de Louis Houette - (aquarelle sur papier 20,8 x 15 cm) - signé et daté de 1919, représentant la tour Saint Rémi et les fossés du Château.
  
- Mme Sandrine Dethier-Commarmond  
une série de 5 photographies 40,5 x 60,5 "Monades de Dieppe" - réalisées en 2000.

Ces dons étant effectués à titre gracieux, n'étant grevés ni de conditions ni de charges et ayant fait l'objet de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,

Il est proposé au Conseil Municipal de les accepter et de les affecter aux collections du Château Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de partenariat avec la DRAC - Inventaire du patrimoine  
architectural et mobilier de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 3 juillet 2003, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie (DRAC) a saisi l'administration dieppoise en vue de reprendre l'inventaire topographique général du patrimoine architectural et mobilier de Dieppe interrompu en 1996. Cet inventaire a pour objectif la création d'une documentation de type strictement scientifique sur les édifices marquants de la commune, visant à mieux connaître le patrimoine local afin de mieux le valoriser et le conserver.

Par délibération en date du 11 décembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à signer une convention de partenariat avec la Drac définissant les conditions générales d'échanges de données informatiques (graphiques et numériques) nécessaires au Service Régional de l'Inventaire pour une meilleure exploitation des données patrimoniales sur son système d'information géographique.

Aujourd'hui, dans le cadre de la poursuite et de l'actualisation de cet inventaire, il convient de passer une nouvelle convention arrêtant les objectifs et les principes de collaboration entre les services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

2°) d'autoriser le M. le Député Maire à procéder à la signature de ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée "la Providence"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la « Providence » est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement sur la base de 316,64 € par élève dieppois et neuvillais.

En 2004, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser ce crédit élève de 10 € soit 326,64 €.

Sachant que 66 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits pour l'année scolaire 2003/2004, la participation de la Ville s'établit à 21 558,24 €.

Cette somme est à imputer au budget primitif 2004 au 212-6574.9-326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que « la distribution gratuite des manuels scolaires à tous les élèves de l'école primaire est la conséquence logique du principe de l'obligation scolaire ».

Dans les écoles primaires, le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge des communes.

En revanche, les fournitures scolaires à caractère individuel sont à la charge des familles. Cependant, il est de tradition à Dieppe, comme dans la plupart des Communes de France, de doter les élèves des écoles primaires des fournitures individuelles utilisées en classe.

Après avoir pris en compte l'arrivée de l'euro dans les manuels scolaires puis l'enseignement des langues étrangères au cycle 3, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le crédit « livres » de 2,35 € pour prendre en compte l'accès à la littérature.

La Ville accorde également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles ainsi qu'une dotation aux 4 réseaux d'aide et à la médecine scolaire, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

Le crédit global à notifier en 2004 s'élève à : 133 340,89 €.

Le marché des fournitures est à renouveler sous la forme d'une consultation informelle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Crèche parentale les Moussillons - Subvention exceptionnelle de 2 000 € pour participation aux frais de déménagement et de mise en conformité des nouveaux locaux sis 40, rue des Jardiniers à Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la crèche parentale les Moussaillons, créée en 1989, relève d'un fonctionnement original qui allie personnel rémunéré par l'association et bénévolat des familles.

Cette structure implantée 29, rue des Fontaines a été mise en demeure par la commission de sécurité de trouver rapidement un autre local pour exercer son activité sous peine de fermeture de l'établissement.

En mars 2005, à l'occasion du transfert de la halte jeux les Crayons de Couleurs dans la nouvelle structure, la ville mettra les locaux de la rue Irénée Bourgois à la disposition de la crèche des Moussaillons.

Dans cette attente, l'association loue depuis juillet 2003 un pavillon situé 40, rue des Jardiniers à Dieppe.

Lors de la réunion ville-CAF du 6 février dernier, Monsieur le Député-Maire et Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe avaient convenu de participer - à parts égales - aux dépenses liées au déménagement de la crèche les Moussaillons ainsi qu'aux frais de travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux.

Les frais engagés par le Président de l'association, Monsieur Ramette, s'élèvent à 6 000 €uros.

La CAF de Dieppe a d'ores et déjà procédé à un versement de 2 000 €. En conséquence, la ville de Dieppe se doit d'honorer son engagement et verser la participation relative aux frais de déménagement et de mise en conformité des nouveaux locaux de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de respecter l'engagement pris auprès de la CAF en date du 6 février 2003,

2°) et d'attribuer, en conséquence, une subvention exceptionnelle de 2 000 € correspondant à la participation de la ville aux frais de déménagement et de mise en conformité des nouveaux locaux de l'association sis 40, rue des Jardiniers à Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Règlements intérieurs des haltes jeux - Ballon Bleu et Crayons de couleur - Complément d'information sur la tarification**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, les règlements des haltes jeux du Ballon Bleu et des Crayons de Couleur ont été modifiés afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Avec une mise en application au 1<sup>er</sup> avril 2003, pour ces deux structures, cette amélioration comportait les éléments suivants, à savoir :

- de nouveaux horaires,
- une tarification incluant la collation et le goûter,
- une forfaitisation de trois heures par demi-journée - avec possibilité de réservation et donc, de paiement à l'avance.

En outre, pour la halte jeux du Ballon Bleu uniquement :

- la création de cinq places en journée « dépannage », dans la limite de 7 par mois, incluant également la réservation et le paiement à l'avance.

Aujourd'hui, dans un souci de clarté et afin d'éviter toute réclamation, un complément d'information sur la tarification est nécessaire.

Il est donc précisé que pour les deux haltes jeux, du Ballon Bleu et des Crayons de Couleur, « *toute réservation à l'avance entraîne obligatoirement le paiement anticipé et, qu'en cas d'absence(s), la/les demi-journée(s) ou journée(s) ne sera/ont ni récupérée(s) ni remboursée(s)* ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le complément d'information tarifaire relatif aux règlements des haltes jeux du Ballon Bleu et des Crayons de Couleur, précisant en conséquence que « *toute réservation à l'avance entraîne obligatoirement le paiement anticipé et, qu'en cas d'absence(s), la/les demi-journée(s) ou journée(s) ne sera/ont ni récupérée(s) ni remboursée(s)* »

2°) de se prononcer sur une mise en application au 1<sup>er</sup> février 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Prestation de service globale - Accueil temporaire - Modification de la capacité d'accueil pour la halte jeux des Crayons de couleur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 février 2001, la Ville de Dieppe a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, une convention pour le versement d'une Prestation de Service Globale, pour les Haltes Jeux du Ballon Bleu et des Crayons de Couleur.

Aux termes de cette convention, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à participer financièrement au fonctionnement des structures petite enfance sur la base d'une capacité d'accueil définie dans le projet éducatif et social négocié avec la CAF, dans la limite de l'agrément délivré par les services de PMI.

Comme le prévoit l'article 6 de ladite convention, la capacité d'accueil peut faire l'objet d'une révision. Ainsi, pour l'année 2001, celle-ci était fixée à 15 places aux Crayons de Couleur et était modifiée à la hausse au Ballon Bleu, de 11 à 15 places.

Pour l'année 2003, en raison d'une baisse de la fréquentation uniquement à la halte jeux des Crayons de Couleur, la Caisse d'Allocations Familiales se voit dans l'obligation de modifier la capacité d'accueil de cette halte pour la ramener de 15 à 12 places.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, pour l'année 2003, la nouvelle convention d'accueil temporaire pour la halte jeux des Crayons de couleur ramenant la capacité d'accueil de 15 à 12 places.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Opération d'effarouchement des goélands argentés  
Utilisation de la fauconnerie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que depuis plusieurs années, la ville de Dieppe est confrontée au problème de la prolifération des goélands argentés, espèce protégée, qui génère d'importantes nuisances en milieu urbain.

Diverses actions ont été menées pour tenter d'enrayer cette prolifération, mais en vain, puisqu'au dernier recensement effectué par le Groupe Ornithologique Normand (GON), cette population est en augmentation.

Aussi, dans le souci de préserver la santé et la sécurité publique, la municipalité a décidé de recourir à l'utilisation de la fauconnerie pour effaroucher les goélands.

La Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) a émis un avis favorable. Le ministère de l'écologie et du développement durable a également émis un avis favorable.

Les interventions se dérouleront sur 3 semaines en 2004 : 22 au 26 mars, 13 au 16 avril, 3 au 7 mai, après l'entraînement des rapaces dans le courant du mois de février.

#### Prévision budgétaire .

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 10 200,20 euros TTC, hormis le coût de la mise à disposition des locaux d'hébergement (fauconniers et oiseaux). Un acompte de 30 % du prix TTC devra être versé à la commande, le solde réglé à l'issue des interventions.

La société « le Faucon Solognot », représentée par Monsieur Francis Cohu, est chargée de cette opération aux termes d'un protocole d'accord.

Pour satisfaire à l'hébergement des deux fauconniers et des oiseaux, la société des Courses de Dieppe nous propose une mise à disposition de locaux qui pourront faire l'objet d'une décision au sens de l'article L 2122-22.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble de ce dispositif,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole d'accord correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recensement rénové de la population**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2004 inclus, conformément au cadre réglementaire fixé par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

L'objectif de celui-ci étant de déterminer la population légale de la France, de connaître ses caractéristiques et ses conditions de logement.

Pour la mise en œuvre sur le terrain, une équipe municipale a été constituée :

- d'un coordonnateur,
- de deux agents d'encadrement (l'un prenant le relais de l'autre qui sera pris par d'autres tâches en cours de recensement),
- de six agents municipaux « titulaires »,
- de trois agents municipaux « suppléants ».

1°) Nomination.

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer tous les agents aux différentes fonctions.

2°) Rémunération.

La dotation forfaitaire de l'INSEE pour couvrir les frais de ce recensement s'élève à 5 766 €.

Elle sera répartie sur la base des éléments faisant l'objet du tableau joint en annexe, sachant que ces calculs ont été effectués sur la base des données de recensement de l'année 1999 et que nous ne connaissons pas précisément le nombre de documents qui seront récoltés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la rémunération des agents formant l'équipe municipale de recensement rénové de la population.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Renouvellement du parc informatique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le réseau informatique de la Ville de Dieppe repose sur l'existence de quatre serveurs, le premier étant mis à disposition du syndicat intercommunal et devant faire l'objet d'un remplacement en 2004 pris en charge par le SIGDCI, les trois autres, propriété de l'administration dieppoise arrivent également en fin de vie, sont de technologie ancienne (absence de disques de sauvegarde) et ne disposent pas de protection contre les coupures intempestives de courant (absence d'onduleurs).

Par ailleurs, le parc informatique est vieillissant (plus de 70% des postes datent de plus de 3 ans), que ce soit au niveau des services de l'administration que des secteurs d'enseignement ou de loisirs (établissements scolaires et pôles multimédia).

Enfin, le parc des périphériques d'impression est dans une situation encore plus préoccupante, dans la mesure où pour une part importante d'imprimantes, les pièces détachées ne sont plus disponibles sur le marché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'adopter le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres suivant le dossier de consultation, constitué de quatre lots (micro-ordinateurs, imprimantes, serveurs et onduleurs),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres,
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 020-2183-13002-3122

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition d'un tableau pour l'Hôtel de Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATRE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL (jusqu'à la question n°7), Mme SVRCEK, M. PREVOST.

**Absents et excusés** : Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme COTIGNY, Mme LEMOINE, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. PARIS, Mme HUREL (à partir de la question n°8).

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme BILLIEZ à M. GRUEL, M. HOORNAERT à M. VERGNORY, Mme LEMOINE à Mme BELLENGER, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme HUREL à M. COIGNET (à partir de la question n°8).

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que dans le cadre du réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville et notamment de la décoration de la salle des mariages, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un tableau, d'une dimension de 3 m x 3 m, réalisé par un artiste-peintre dieppois, Mme Ghislaine POLET.

Le prix de cette œuvre, intitulée « mariage de l'eau douce et de l'eau salée », a été fixé à 5 300 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à procéder à cette acquisition et à signer la convention de cession des droits d'auteur à intervenir entre la Ville et l'artiste,

2°) d'imputer le coût de cette acquisition aux crédits ouverts au budget primitif 2004 au 3355/2161/19010/322,

3°) de solliciter l'aide de l'Etat et d'autoriser M. le Député-Maire à effectuer une demande de subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :*

*Nombre de votants :*

**LE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents :**

**Absents et excusés :**

**Pouvoirs** ont été donnés par

**Secrétaire de séance :**

.../...

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 janvier 2004**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

